# Avis aux lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **25.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

rectives qui s'imposent en vue d'intervenir dans la vie économique. Particulièrement intéressante est également la grande enquête économique actuellement en cours sur « les conditions de la production et de la vente dans l'économie allemande » et qui doit fournir une documentation capable de développer activement l'économie allemande.

La Suisse est un petit pays. Mais, elle doit d'autant plus suivre avec attention les mesures prises par d'autres Etats pour améliorer leur économie et de faire tout son possible pour maintenir à l'économie suisse la place qu'elle s'est acquise sur le marché mondial. Ce souci ne peut être laissé, comme nous l'avons déjà dit, à l'initiative privée, car il se pourrait que celle-ci n'ait aucun intérêt à promouvoir la force productive de la Suisse. Il lui est parfois plus avantageux de transférer son entreprise en un endroit offrant des conditions plus favorables; l'émigration incessante de l'industrie suisse le prouve. Seul l'Etat est en mesure d'envisager ce qui peut être fait pour maintenir et développer notre économie et seul aussi il pourra exécuter ce qui s'imposera dans cette voie. Il ne peut évidemment s'agir d'une simple imitation de dispositions prises à l'étranger, mais les mesures à prendre en Suisse doivent être adéquates aux besoins spéciaux de notre économie. Mais nous avons la ferme conviction que les autorités de notre pays ne peuvent rester inactives devant la nouvelle orientation de l'économie mondiale, mais qu'elles doivent faire appel à toutes les forces disponibles dans ce domaine pour étudier à fond la nouvelle situation et les conséquences qui en découlent pour l'économie suisse. Nous croyons aussi qu'il sera possible, malgré les divergences d'opinion de nos divers milieux, de faire en commun des constatations relatives à notre économie publique, qui seront de nature à servir de direction à l'Etat et aux groupes intéressés dans la politique économique de l'avenir.

Partant de ces considérations, nous vous prions d'examiner:

1. Ce qui peut être fait pour améliorer notre statistique économique et notamment notre statistique sur la marche des affaires en vue de la rendre utile à toute l'économie.
2. Si vous n'estimez pas qu'il serait utile d'instituer dans notre pays, avec la collaboration de représentants de l'Etat, de la science et de groupements intéressés, une enquête sur les bases, les conditions d'existence et les possibilités de développement de l'économie suisse, telles qu'elles ressortent de la situation économique et politique actuelle à l'étranger et en Suisse.

Nous renonçons à donner pour le moment des propositions détaillées. Nous nous permettons d'ajouter que de telles enquêtes économiques devraient s'étendre naturellement en premier lieu aux industries d'exportation menacées, mais également aux autres branches de l'industrie, ainsi qu'à l'agriculture et au commerce. Il serait, par exemple, d'un grand intérêt d'examiner à fond le problème des majorations dans le commerce ainsi que toute l'organisation du commerce interne, il en a d'ailleurs été question à plus d'une reprise dans les milieux officiels. Une telle commission d'enquête pourrait aussi avoir pour tâche de rechercher si les reproches du commerce privé concernant les impôts d'Etat et de commune sont fondés. Toutes ces questions sont d'une si grande portée que les dépenses qui résulteraient de ces enquêtes seraient compensées et au delà par les grands avantages qui en découleraient.

Nous espérons que vous voudrez bien soumettre les questions soulevées dans la présente requête à un sérieux examen. Nous serions particulièrement heureux de voir ces problèmes soumis à la discussion d'une conférence de représentants des principaux milieux économiques.

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour vous donner des renseignements plus détaillés sur les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Avec haute considération.

Pour l'Union syndicale suisse,

Le président: Le secrétaire:

## Avis aux lecteurs

Dès le 1er janvier 1927, la *Revue syndicale* paraîtra en un format plus réduit et sous forme de brochure avec couverture. Le montant de l'abonnement est également modifié. Les membres d'une organisation syndicale bénéficieront **d'un abonnement de faveur** à fr. 3 par an (port compris). *Pour les non-syndiqués il sera dorénavant de fr. 6.—.*

Cet abonnement doit permettre de répandre davantage notre périodique dans les milieux ouvriers et contribuer à leur éducation syndicale et économique. Nous invitons nos lecteurs et tout particulièrement les militants de nos syndicats à nous aider à faire connaître la « Revue syndicale » en nous communicant des adresses de personnes à qui nous pourrions faire parvenir des numéros à l'essai.

*La rédaction de la « Revue syndicale ».*

## Dans les fédérations suisses

**Ouvriers à domicile.** *L'assemblée ordinaire des délégués* de la Fédération des ouvriers à domicile eut lieu le 7 novembre, au bâtiment de la société, à St-Gall. Sa fréquentation fut bonne.

Le rapport et les comptes des exercices 1924 et 1925 furent adoptés à l'unanimité. Le secrétaire Keller rapporta ensuite sur les efforts de l'Union syndicale suisse pour la centralisation des caisses de chômage syndicales. L'idée fut en général accueillie favorablement, et une proposition Tobler, recommandant aux organisations affiliées à la Fédération des ouvriers à domicile d'examiner soigneusement la question, fut acceptée.

L'assemblée des délégués s'occupa ensuite de la prévoyance concernant les membres âgés, invalides et nécessiteux. Il fut rendu attentif à différentes institutions existantes et donné connaissance des expériences faites par celles-ci. L'urgente nécessité de créer une assurance-vieillesse et survivants ressortit avec une clarté effrayante des cas cités par les délégués.

**Cheminots.** La jolie petite ville tessinoise devenue célèbre par la conférence internationale de la paix qui y siégea il y a juste une année et dont le ministre Briand disait qu'elle était trop belle pour y travailler, cachait cependant des souffrances qui viennent de se révéler brusquement à l'attention publique sous forme d'une grève des cheminots. Dans cette nature féérique les employés des chemins de fer régionaux devaient vivre avec des salaires de 150 à 200 fr. et pourtant l'on sait ce que la vie est chère dans les stations d'étrangers. Depuis bientôt deux ans ce personnel était leurré de promesses jamais tenues. Quand soudain la grève éclata. Elle fut rapide et complète, car le personnel était syndiqué depuis le premier employé supérieur jusqu'au dernier, dans la Fédération suisse des cheminots. Comme la grève était dirigée contre la com-